

Directeur ou directrice des compétences cliniques — Rôle et responsabilités

Le directeur ou la directrice des compétences cliniques – volet francophone dirigera tous les aspects liés à l’enseignement des compétences cliniques pour le volet francophone, y compris le développement des aptitudes cliniques (DAC), les cliniques simulées et le stage préparatoire. Il (elle) relève du Vice-doyen des Études médicales de premier cycle

Attributions

1. Aider les Responsables des diverses composantes des compétences cliniques à accomplir leur mandat éducatif.
2. Participer au recrutement et à l’orientation des nouveaux Responsables des diverses composantes des compétences cliniques, conjointement avec les directeurs et les directrices de département.
3. Travailler conjointement avec le directeur ou la directrice des compétences cliniques — volet anglophone pour s’assurer que les objectifs d’apprentissage et l’évaluation des étudiants sont identiques dans les deux volets et travailler à la mise en équivalence de l’enseignement des compétences cliniques dans les volets francophone et anglophone.
4. Assister à au moins 50 % des réunions des comités obligatoires, à défaut de quoi le Vice-doyen en sera avisé.
5. Assurer la coprésidence, avec le directeur ou la directrice des compétences cliniques — volet anglophone, au sein du Sous-comité de l’acquisition des compétences cliniques.
6. Représenter les compétences cliniques, avec le directeur ou la directrice des compétences cliniques — volet anglophone, au sein du Comité du programme d’études de premier cycle (CPEPC).
7. Soumettre la liste des Responsables des diverses composantes des compétences cliniques aux fins d’approbation par le CPEPC.

8. Interagir avec le Vice-doyen, les directeurs et les directrices du préexternat, les directeurs et les directrices de l'externat, le directeur ou la directrice de l'évaluation et tous les membres des sous-comités du CPEPC afin d'assurer l'intégration efficace des diverses composantes des compétences cliniques avec d'autres aspects du programme d'études ainsi que l'utilisation de méthodes d'évaluation appropriées.
9. Veiller à ce que des évaluations formatives soient fournies.
10. Veiller au renouvellement annuel de 15 % des questions d'examen.
11. Travailler conjointement avec le directeur ou la directrice du Bureau de perfectionnement du corps professoral et assurer le perfectionnement de tous les enseignants et les enseignantes dans des disciplines pertinentes à l'enseignement des compétences cliniques.
12. Se tenir au courant des progrès et des tendances en matière d'enseignement des compétences cliniques et faciliter la recherche et l'innovation dans ce domaine.
13. Contribuer aux services de counseling pour les étudiants et les étudiantes et élaborer un plan de rattrapage pour les étudiants et les étudiantes ayant des problèmes liés au rendement scolaire, le cas échéant, conjointement avec le Vice-doyen des Études médicales de premier cycle et le directeur ou la directrice du préexternat — volet francophone.
14. Préparer conjointement avec le directeur ou la directrice des aptitudes clinique du volet anglophone un rapport annuel à être soumis au Vice-doyen à la fin de l'année académique.
15. Préparer une analyse pour l'agrément et participer à d'autres activités d'agrément selon les exigences de la Faculté de médecine.
16. Travailler avec le directeur ou la directrice de la recherche, Centre de compétences et de simulation de l'Université d'Ottawa (CSSuO), afin d'intégrer la formation par simulation aux compétences cliniques.

Révisé le 30 juin 2017

